

Procès-verbal du Conseil général

N° 7 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 17 juin 2025 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Jürg Hosner (PLR), président, jusqu'au point 5
M. Michel Sansonnens, président, dès le point 6

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2025-2026 :
Nomination de :
 - a) Président,
 - b) Vice-président,
 - c) Secrétaire,
 - d) Secrétaire-adjoint,
 - e) Premier questeur,
 - f) Deuxième questeur ;
6. En remplacement de Mme Nicole Porret, démissionnaire, nomination :
 - a) d'un membre à la Commission des travaux publics et de l'environnement ;
 - b) d'un membre suppléant au Conseil intercommunal Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) ;
7. Comptes 2024 ;
8. Demande de crédits budgétaires de 62'000 fr. et d'un crédit d'investissement de 100'000 fr. destinés à financer des travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ;
9. Proposition de financement d'une prestation d'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod ;
10. Propositions d'octroi de subventions pour :
 - a) l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
 - b) la pose de panneaux photovoltaïques ;
11. Informations du Conseil communal ;
12. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, Messieurs de la presse, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée générale avec une petite pensée pour M. Paolo di Menno qui est décédé. »

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 22. Landino Debora (PLR) |
| 2. Arias José (Vert-e-s) | 23. Mamin Vincent (PLR) – suppléant |
| 3. Billant Michel (PLR) | 24. Matile Etienne (PLR) |
| 4. Bonsack Loïc (PVL) | 25. Meister Yves-Alain (PLR) |
| 5. Bornand Alexandre (Vert-e-s) | 26. Mettill Michael (PS) |
| 6. Brunko Pascal (PS) | 27. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 7. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 28. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) |
| 8. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 29. Nicole Dylan (PS) |
| 9. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 30. Paz Monica (PS) |
| 10. Enggist Carmen (PS) | 31. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 11. Farinon Yann (PLR) | 32. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 12. Favre Jean-Philippe (PS) | 33. Robyr Michel (PLR) |
| 13. Ferreira Alex (PLR) – suppléant | 34. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 14. Fornachon Brigitte (PS) | 35. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 15. Garcia Ylana (PS) | 36. Rüegger Gustavo (PS) |
| 16. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 37. Sansonnens Michel (PS) |
| 17. Hauert Stéphane (PLR) | 38. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Hosner Jürg (PLR) | 39. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Huelin Bertrand (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Jeanneret Michel (PLR) | |
| 21. Küng Imane (PS) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1. Jucker Quentin (PLR) | 3. Soltermann Celia (PLR) |
| 2. Schwendimann Marc (PS) | |

Absent-e-s :

1. ---

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Straubhaar Anneline (PS), vice-présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), secrétaire
- Collioud Sarah (PS), secrétaire-adjointe
- Haenseler Christian (PLR), membre

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

2. Correspondance

Lettre de l'Association du Petit-Cortailod, par M. Lionel Zimmer, du 3 juin 2025 : « Création de l'A-P-C (Association du Petit-Cortailod) Mesdames, Messieurs, nous avons le plaisir de vous informer de la création de l'A-P-C, fondée à la suite de récentes réunions entre habitantes, habitants, commerçants et propriétaires du quartier. Elle rassemble aujourd'hui plus de 25 membres.

Cette démarche fait suite à des échanges liés aux projets d'aménagements envisagés dans notre secteur. Il est apparu utile de mettre en place une structure permettant de favoriser un dialogue régulier et constructif avec les autorités, dans un cadre clair et respectueux. L'association s'est donné pour objectifs de faciliter la communication avec la Commune, représenter les intérêts des résidents et acteurs locaux, participer aux communications avec la Commune, participer aux réflexions sur l'évolution du quartier et contribuer à préserver la qualité du cadre de vie. Notre assemblée constitutive aura lieu le 16 juin 2025 à 19h au Caveau du Petit-Cortailod. Les statuts seront alors validés, les cotisations confirmées et le comité élu.

Nous serions heureux de pouvoir établir un contact direct avec vous prochainement afin de vous présenter notre démarche dans un esprit d'ouverture et de collaboration. Dans cette attente, nous vous adressons nos salutations les plus respectueuses. Lionel Zimmer »

Lettre de M. Alex Ferreira, du 30 mai 2025 : « Démission du Conseil général à compter du 30 juin 2025, Monsieur le président, chères et chers collègues, je vous informe que le déménagement de ma mère ainsi que le début de mes études m'amènent à Fribourg, et, après trois années de dossiers, de projets et de débats, je dois clore ici mon parcours.

J'ai apprécié le travail sans clivage, qui à mon sens fait la force de nos Autorités. Merci pour vos idées, votre écoute et votre bienveillance ; vos échanges m'ont formé, j'en garde un précieux bagage. Des séances de groupe aux commissions, jusqu'à la campagne Basse-Areuse, chaque projet a enrichi mon apprentissage. Je souhaite remercier chacune et chacun pour votre précieux soutien.

Je pars étudier l'architecture et, une fois diplômé, j'espère revenir avec de nouvelles compétences au service de Cortailod. Je vous souhaite plein succès pour la fin de cette législature ; au plaisir de vous revoir, à bientôt. Avec mes salutations les plus cordiales. Alex Ferreira »

Lettre de Mme Nicole Porret, du 20 avril 2025 : « Mesdames et Messieurs des Conseil communal et Conseil général, veuillez prendre connaissance du fait que je vous donne ma démission pour mai 2025 du Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois et de la Commission de Cortailod des travaux publics et de l'environnement pour des raisons personnelles. J'ai découvert des sujets très intéressants au Syndicat et à la Commission. Je transmettrai volontiers les dossiers. Je vous remercie de prendre note de mes démissions. Recevez mes meilleures salutations. Nicole Porret-Weissbrodt »

3. Procès-verbal de la séance du 9 avril 2025

L'adoption du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 est mise au vote et acceptée par 37 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Mme Sarah Collioud (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais répondre aux différentes questions de M. Michel Robyr (PLR) posées au dernier Conseil général.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de sa représentante au comité scolaire, suit activement l'évolution des coûts liés aux travaux de Longueville. Malgré un nombre relativement restreint d'élèves (entre 40 et 60 par année), les Autorités communales de Cortailod sont fortement sollicitées dans les instances décisionnelles de Cescole, avec un investissement en temps important, notamment pour la cheffe du dicastère. Jusqu'à présent, cette participation a été jugée nécessaire pour suivre l'évolution des projets et défendre les intérêts de la Commune au sein du cercle scolaire. Renoncer à une représentation au comité serait envisageable, mais cela signifierait perdre toute influence sur les décisions prises dans un cercle où Cortailod scolarise une cinquantaine d'élèves.

Concernant le pilotage du chantier de Longueville, celui-ci est géré par un comité spécialisé incluant des membres du Conseil intercommunal issus des professions du bâtiment. L'investissement en temps pour la Commune ne dépasse pas celui des séances habituelles du comité scolaire. Financièrement, la convention actuelle continue pour l'instant d'atténuer les impacts budgétaires pour Cortaillod. Le coût de l'élève de Cescole va augmenter progressivement au fil des années d'investissement. Le surcoût lié aux travaux est prévu à 675 fr. par élève en 2028. A ce jour, le Conseil communal n'envisage pas de rendre obligatoire la scolarisation des élèves du bas du village aux Cerisiers bien que cette option soit réalisable d'un point de vue logistique et infrastructurelle.

Cette option n'aurait qu'un impact financier limité, le coût restant proche de l'actuel et cela permettrait aux élèves de Cortaillod de rester groupés durant leur cycle 3. Toutefois, des ajustements au niveau des transports seraient nécessaires et les temps de trajets seraient allongés. La liaison directe entre les Cerisiers et le bas du village n'étant pas existante actuellement.

Chaque option de scolarisation, qu'il s'agisse des Cerisiers ou de Cescole, présente des avantages et des inconvénients. Dans le respect du rôle de chacun, une réflexion sur l'avenir de la scolarisation pourrait être engagée par le Législatif si cela est sa volonté.

La Commune de Cortaillod est membre du cercle scolaire de Cescole et du Cercle scolaire Les Cerisiers. Une convention signée entre les deux cercles (et non avec la Commune) stipule que les élèves de Cortaillod scolarisés à Cescole sont facturés à la Commune au tarif appliqué aux Cerisiers.

Ainsi, tant que cette convention reste en vigueur, l'impact financier direct des travaux de rénovation du collège de Longueville sur la Commune demeure limité. Une facturation directe entre Cortaillod et Cescole, serait plus cohérente puisque la Commune est membre du syndicat scolaire et il n'y a en principe pas de raison de passer par le Cercle scolaire des Cerisiers. Toutefois, choisir cette option à un moment où les coûts de Cescole sont en hausse serait peut-être peu judicieux d'un point de vue financier. Cela aurait néanmoins l'avantage de clarifier la situation institutionnelle. Je vous remercie. »

M. Olivier RoCHAT (CC) : « Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le président, chers collègues, suite au Conseil général du 9 avril dernier, je souhaite apporter une réponse à la question de Mme Ylana Garcia (PS) que je souhaite remercier pour ses retours d'informations.

Le Conseil communal a des contacts réguliers avec le Service cantonal des transports ainsi que les entreprises de transports de Car Postal et de TransN lors de la Conférence des directeurs communaux (CDC) transports et mobilité. Dernièrement, une rencontre avec Boudry, La Grande Béroche, le Service cantonal des transports, Car Postal et Cortaillod a également eu lieu.

Le bilan après l'entrée en vigueur du nouvel horaire en décembre 2024 est globalement positif. Les changements importants qui ont eu lieu ont nécessité beaucoup d'adaptations aussi bien pour les utilisateurs que pour les prestataires sans que de gros problèmes ne soient relevés. Selon les retours de CarPostal, les utilisateurs se montrent dans l'ensemble satisfaits des changements. Il y a eu peu de plaintes clients et, du côté de la Commune, c'est la même chose. Pour Cortaillod, la ponctualité des lignes 612 et 613 est excellente. On observe une augmentation de la fréquentation des passagers, moins de changements de transports, la gare de Boudry a également vu sa fréquentation augmentée de 145 %, ce qui laisse penser que de plus en plus d'utilisateurs de Cortaillod passent par là pour rejoindre Neuchâtel. L'affichage sur le bus 613 a également été clarifié et il est précisé maintenant via Boudry Gare.

Il y a bien sûr des points d'améliorations que le Conseil communal espère voir évoluer favorablement à l'avenir.

Concernant la prolongation des horaires de la ligne 613 le dimanche au-delà de 22h30, une demande a été faite et il sera peut-être possible d'ajouter des bus sur l'horaire 2026. Il y a également, durant les heures creuses, un tram par heure à Areuse-Littorail sans correspondance pour Cortaillod. Ce manque est compensé en partie via la Gare de Boudry CFF. Il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de courses en 2026, mais nous espérons des améliorations sur l'horaire 2027.

Selon le Service cantonal des transports et Car Postal, il faut compter environ 2 ans pour que les utilisateurs intègrent un changement d'horaire conséquent et s'approprient complètement le nouvel horaire. Nous espérons ainsi que progressivement les usagers des transports publics de Cortaillod puissent trouver plus de satisfaction dans leurs déplacements. Je vous remercie de votre attention. »

5. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2025-2026

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, alors que cette année de présidence arrive à son terme, je tiens à vous adresser quelques mots de remerciements et de reconnaissance.

Ce fut un réel plaisir – et un honneur – d’avoir présidé le Conseil général de Cortaillod durant ces douze mois. Être devant cette assemblée engagée, compétente et bienveillante a été une expérience aussi enrichissante que stimulante.

Je remercie sincèrement les membres du Conseil général ainsi que ceux du Conseil communal pour leur collaboration, leur implication et les nombreux travaux menés ensemble dans un esprit constructif. Votre engagement au service de notre Commune mérite d’être salué.

Je quitte cette fonction avec gratitude et confiance, sachant que Cortaillod pourra compter sur des institutions solides et des personnes investies pour relever les défis à venir. Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre soutien et ces moments partagés. »

Nomination de :

a) Président

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, souvenez-vous 18 – 12 – 9 – 2. Suite aux élections communales de 2024, les différents partis représentés dans cette assemblée ont établi, de manière consensuelle, un tournus des fonctions au sein du bureau du Conseil général. A parole donnée, parole tenue. Le parti socialiste tiendra donc son engagement. Ainsi, nous présentons la candidature de M. Michel Sansonnens (PS) au poste de président. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Michel Sansonnens (PS) est élu tacitement.

b) Vice-président

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), au nom parti Les Vert-e-s de Cortaillod, propose la candidature de M. José Arias (Vert-e-s).

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. José Arias (Vert-e-s) est élu tacitement.

c) Secrétaire

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Etienne Matile (PLR).

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Etienne Matile (PLR) est élu tacitement.

d) Secrétaire-adjoint

M. Michael Mettille (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de Mme Brigitte Fornachon (PS).

Aucune autre proposition n’étant formulée, Mme Brigitte Fornachon (PS) élue tacitement.

e) Premier questeur

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), au nom parti Les Vert-e-s de Cortaillod, propose la candidature de Mme Laure Haggenjos (Vert-e-s).

Aucune autre proposition n’étant formulée, Mme Laure Haggenjos (Vert-e-s) est élue tacitement.

f) Deuxième questeur

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Yves-Alain Meister (PLR).

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Yves-Alain Meister (PLR) est élu tacitement.

Les membres du bureau élus prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées.

M. Michel Sansonnens (PS), président : « Mesdames et Messieurs, j'aimerais dans un premier temps vous remercier de la confiance que vous me témoignez, j'espère que je saurai m'en montrer digne. J'ai déjà été président de cette assemblée, mais pour une autre mauvaise raison. Cette fois, j'espère que c'est pour une bonne raison, c'est-à-dire d'avoir été élu par votre assemblée et non pas placé pour des raisons d'état civil. Mais je ne voudrais pas passer au point 6 avant de féliciter M. Jürg Hosner, mon prédécesseur, qui a été un modèle de ce que doit être la tolérance suisse, c'est-à-dire il a été ponctuel, il a été précis, il a été accommodant avec le règlement parfois, ce qui est quand même un signe d'intelligence, et il nous a montré qu'il avait une parfaite maîtrise de notre vocabulaire. Donc Jürg, je te remercie et j'espère que je ferai au moins aussi bien. »

6. En remplacement de Mme Nicole Porret, démissionnaire, nominations :

a) d'un membre à la Commission des travaux publics et de l'environnement

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Michel Robyr (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Michel Robyr (PLR) est élu tacitement.

b) d'un membre suppléant au Conseil intercommunal Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN)

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de Mme Marie-Pier Murray-Méthot (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Marie-Pier Murray-Méthot (PLR) est élue tacitement.

7. Comptes 2024

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission financière s'est réunie les 6 et 20 mai 2025 pour examiner les différents objets à l'ordre du jour de cette séance.

Pour l'examen des comptes, M. Olivier Félix, responsable du dicastère, a donné une information générale sur les éléments les plus importants concernant les comptes 2024. En voici quelques-uns : La Commune a dégagé un bénéfice de 1,88 million de francs en 2024. Ce résultat exceptionnel a été influencé par la vente de SITEBCO pour un montant de près de 1,3 million de francs ce qui constitue un revenu qui ne se répétera pas. Le bénéfice net de l'exercice 2024, hors montant exceptionnel, s'élève donc à environ 600'000 fr.

Parmi les nombreuses questions posées par les membres de la Commission, voici quelques éléments à retenir :

- Le coût de la vente de SITEBCO est inférieur d'environ 400'000 fr. à ce qui était prévu dans le rapport initial, ceci étant lié à des oublis de comptabilisation de SITEBCO, point qui n'aurait probablement pas changé l'avis favorable de la Commission.
- Les indicateurs financiers doivent être interprétés de manière globale en les comparant d'année en année. On peut constater qu'ils sont très rassurants pour l'exercice 2024. 18 comptes ont fait l'objet de clarification dont les réponses ont été apportées en séance et qui ont donné satisfaction.
- Le contrôle des crédits du patrimoine administratif montre qu'il y a plusieurs dépassements dont certains hors compétence du Conseil communal qui est de 30'000 fr., particulièrement dans les postes touchant le réseau électrique. Un suivi beaucoup plus strict devra être entrepris à l'avenir par la Commune. Une première mesure sera l'envoi d'une lettre aux mandataires ou aux entreprises œuvrant pour la Commune qui mentionnera que dorénavant tout dépassement de devis ne sera accepté sans l'accord préalable du maître d'ouvrage, respectivement la Commune. Pour qu'il soit accepté, un dépassement devra être justifié ou annoncé de suite selon les règles de la norme SIA 118 dans laquelle il est clairement stipulé que les mandataires ou entreprises ont un devoir d'annonce.
- Enfin, le rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes mentionne que les investissements votés par le Conseil général en 2024 sont conformes aux arrêtés, cela veut dire que l'argent a bien été affecté et utilisé à chacun des crédits votés.

Pour terminer, l'arrêté a été accepté à l'unanimité par 7 voix.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est une nouvelle fois une bonne nouvelle que d'avoir à accepter des comptes qui se présentent avec un tel bénéfice. Le PLR tient à remercier les conseillers communaux du premier et du deuxième semestre 2024 pour ce bon résultat. Nous félicitons spécialement le conseiller communal en charge des finances pour son engagement et son travail au long de l'année qui permet de présenter un bon résultat.

Présenté de manière brute et sans explication, un résultat comme celui-ci pourrait paraître arrogant, voire indécent. En y regardant de plus près, on constate qu'il est surtout dû au résultat de la dissolution de Sitebco qui détenait le télé-réseau de Cortaillod et dont notre Commune était une des communes propriétaires. Certes, le montant reçu est d'environ 20 % inférieur au prix annoncé lors de la décision mais il contribue, cette année, largement au bénéfice de notre Commune. En clair, il s'agit donc d'un résultat extraordinaire dans le sens qu'il ne pourra pas se reproduire, pour la même raison en tout cas, dans les prochaines années. Il aurait été certainement plus sain de pouvoir diluer ce bon résultat sur plusieurs années, mais il n'est pas possible dans la gestion d'une administration publique.

Un aspect des comptes qui doit tous nous réjouir, c'est la diminution de l'aide sociale car elle reflète par un chiffre, le fait que la situation de nos concitoyens en situation précaire ne s'est, en moyenne, pas détériorée, au contraire.

Les résultats des syndicats sont aussi réjouissants, en particulier le résultat du syndicat forestier même si de brusques variations sont quelquefois troublantes si on n'en connaît pas la raison. Dans ce chapitre, il est tout de même préoccupant de voir le prix du service de sauvetage augmenter, en une année, de 28 %. Nous comptons sur les personnes qui ont les possibilités d'agir sur ces dépassements de faire correctement leur travail ou, le cas échéant, d'être plus communicant sur les raisons de ces dépassements.

Nous remercions aussi tous nos concitoyens contribuables et entreprises contribuables, petits ou grands, qui par leur travail et leur présence sur le territoire communal permettent à notre Commune de fonctionner et plutôt bien. Merci. Cela nous rappelle aussi qu'il nous appartient de faire, à nous, Conseil général, Conseil communal, bon usage de ces revenus.

Il y a tout de même des points qui doivent mériter notre attention :

- Certains crédits ont été dépassés très largement à l'exemple des crédits dans le domaine de l'entretien et du développement du réseau électrique, propriété de notre Commune. Un de ces crédits a vu son montant être dépassé de presque 50 %. Le PLR soutient la proposition de ses représentants à la Commission financière qui proposent un rappel à l'ordre des entreprises mandatées par la Commune quant à leur devoir d'annonce avant de dépasser le montant de la commande qu'ils ont reçue de notre part.
- Les recettes de la Commune proviennent pour une part de la vente de verres de dégustation mais aussi et surtout du produit des impôts. Or la conjoncture n'est pas très bonne ces temps. L'impact sur les impôts risque donc d'être sensible pour cette année 2025. Il est primordial de gérer correctement notre patrimoine et nos revenus si l'on veut conserver des comptes acceptables.
- Le vert des indicateurs financiers, présent dans le rapport que nous venons de parcourir, est aussi réjouissant malgré le fait que cela ne soit pas la couleur favorite de ce côté-ci de la table. Le fait de faire un bénéfice appréciable une année ne doit pas nous faire oublier qu'il est peu corrélé avec les investissements possibles sachant que les investissements provoquent des dépenses d'amortissement constantes sur de longues périodes, souvent plus de 20 ans.

Cela doit donc nous inciter à rester vigilants sur le vote des crédits et sur leurs suivis. Nous allons donc approuver ces comptes et nous en sommes reconnaissants. Merci. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste remercie le Conseil communal et l'Administration pour leur travail et la bonne tenue des comptes. Nous voterons l'arrêté approuvant les comptes 2024. »

M. Vincent Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bis repetita. Il y a un an, j'avais le même plaisir qu'aujourd'hui à venir devant vous pour parler des comptes. En effet, il y a de nouveau un bénéfice plus que confortable et même s'il est en partie dû à une vente unique qui ne se répétera pas, il est extrêmement réjouissant. En d'autres termes, le compte est bon. Au nom des Verts et des Verts libéraux, je remercie le Conseil communal et l'Administration pour la très bonne gestion des finances de notre chère Commune.

J'ajoute cependant qu'il faudra tout de même à l'avenir assurer le suivi de certains chantiers de manière plus rigoureuse. Cela nous a par ailleurs été assuré et nous faisons confiance au Conseil communal.

Les Verts et les Verts libéraux acceptent les comptes et ce d'autant plus qu'ils nous autorisent à nouveau d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance. Les comptes, tout compte fait, nous permettent surtout d'investir pour la population de Cortaillod dans des domaines comme les économies d'énergie, l'isolation des bâtiments, la création d'îlots de fraîcheur, l'encouragement des énergies renouvelables, le parasolaire, les initiatives liées aux sports, à la jeunesse et à l'ensemble des habitants de la Commune, l'amélioration de la desserte des transports publics ainsi que l'encouragement de la mobilité douce, etc. En bref, il faut continuer à investir pour le bien-être et le vivre ensemble des habitantes et des habitants de Cortaillod.

En fin de compte, si l'argent ne pousse pas sur les arbres, l'argent peut permettre aux arbres de pousser en investissant par exemple de manière durable et écologique. Merci pour votre attention. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, l'année passée j'étais un bleu. Cette année, je dis « de bleu » ! J'avais brandi un carton jaune au Conseil communal pour les dépassements de crédits. On en a parlé longuement, je crois qu'il y a plusieurs partis qui en ont parlé aujourd'hui. Au total, c'est plus 300'000 fr. de dépassements de quatre crédits au total. Les compétences du Conseil communal, on l'a dit c'est 30'000 fr., quatre fois 30'000, ça fait 120'000, il y a passé 200'000 fr. de dépassements de compétences.

Pour cette raison-là, je n'approuverai pas les comptes, je m'abstiendrai. Pour le reste, je trouve que les comptes sont très bien tenus. Mais, je brandis de nouveau un carton jaune au Conseil communal pour les crédits d'investissement des bâtiments administratifs qui ne sont pas gérés convenablement. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :	
Charges d'exploitation	Fr. 20'370'710.79
Revenus d'exploitation	Fr. -21'110'928.72
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. -740'217.93
Charges financières	Fr. 420'838.43
Produits financiers	Fr. -1'206'195.64
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -785'357.21
Résultat opérationnel (1+2)	Fr. -1'525'575.14
Charges extraordinaires	Fr. 222'041.77
Revenus extraordinaires	Fr. -580'974.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr. -358'932.23
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr. -1'884'507.37
b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :	
Total des dépenses	Fr. 3'264'678.52
Total des recettes	Fr. -252'018.75
Investissements nets / augmentation	Fr. 3'012'659.77

- c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- | | | |
|-------------------------------------|-----|-----------|
| Total des dépenses | Fr. | 43'823.15 |
| Total des recettes | Fr. | -8'122.40 |
| Investissements nets / augmentation | Fr. | 35'700.75 |
- d) le bilan au 31 décembre 2024.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par voix 38 sans opposition.

8. Demande de crédits budgétaires de 62'000 fr. et d'un crédit d'investissement de 100'000 fr. destinés à financer des travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ;

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission a posé la question de la responsabilité de la dégradation du réseau, plus précisément si des constructions en cours pouvaient avoir dégradé sa qualité, mais il faut savoir qu'il est difficile d'imputer la faute au maître d'ouvrage, le réseau étant dans un état de vieillissement avancé avant le début des travaux.

La Commission remercie le Conseil communal de proposer cette demande de crédit complémentaire et n'ayant pas d'autres questions, l'arrêté est accepté par 6 voix et une abstention.

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté la demande à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 mai dernier.

Il nous a informés que les surprises lors d'ouvertures de canalisations sont régulières et que certains problèmes tels que des rétrécissements de diamètres dus au calcaire mènent à des inondations. Par conséquent, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité la demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit d'investissement de 100'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement d'un collecteur d'eaux usées à Sachet.

Article 2 : La dépense mentionnée à l'article premier sera comptabilisée aux comptes des investissements n°50320.25 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées » et amortie au taux de 2 %

Article 3 : Un crédit budgétaire de 62'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Article 4 La dépense mentionnée à l'article 3 sera comptabilisée sur l'exercice 2025 aux comptes d'exploitation :
a) n°31430.20 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées », pour 50'000 fr.
b) n°31430.20 du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », pour 12'000 fr.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

9. Proposition de financement d'une prestation d'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod

Mme Sarah Collioud (CC) : « Monsieur le président, lors de la Commission financière, on m'a demandé comment était réparti ce 0,26 EPT, étant donné que cette intervention était répartie une semaine sur deux. J'ai mis du temps à tout décortiquer, mais maintenant, je peux vous apporter une réponse.

Dans ce 0,26 EPT qui correspond à 10h40 par semaine, il y a 5h45 qui sont prévues pour de la présence dans Cortaillod, c'est-à-dire 4h30 qui permettent la présence une semaine sur deux de deux animateurs et 1h15 qui sont des heures pour les vacances scolaires qui permettent une présence une fois par semaine de deux animateurs durant toutes les vacances d'été.

Il y a 1h42 de suivi des jeunes qui sont rencontrés sur le territoire communal pour de l'aide à la recherche d'emploi, de places d'apprentissage, de l'aide administrative, des entretiens individuels, de l'accompagnement vers d'autres ressources, par exemple Addiction Neuchâtel ou autres.

Il y a 1h42 de préparation des activités, préparation du matériel et rangement du matériel, etc. et 1h30 de colloques d'équipe, de gestion d'équipe et de suivi des étudiants. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit ici de financer des interventions auprès des jeunes dans le village ; des animateurs iront à leur rencontre pour leur proposer des activités et/ou avoir des échanges.

Plusieurs questions et des débats ont eu lieu durant la commission sur la fréquence des deux semaines : est-ce suffisant, car le coût doublera en passant à une intervention par semaine. C'est un point d'attention à budgéter. Un effort d'information devra être fait pour les jeunes qui vont à l'école à Cescole de manière que l'entier des jeunes de la Commune soient informés de la démarche, via la feuille jaune par exemple ou les réseaux sociaux également.

La facturation se fera au temps réellement consacré par les animateurs, raison pour laquelle il n'y a pas de montant fixe inscrit dans l'arrêté. Le montant sera porté dans le budget pour chaque année.

Et enfin, une résiliation au 30 juin pour la fin de l'année a été signée par le Kallo. Il en ira de même pour cette prestation hors murs en s'engageant toutefois au départ pour 3 ans. N'ayant pas eu d'autres questions, l'arrêté a été accepté par 6 voix et 1 abstention. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lorjen Doehler (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole ce soir au nom des Verts et des Verts libéraux pour expliquer notre volonté d'accepter ce financement et le partenariat qu'il engendre. C'est une démarche assez cohérente, mais aussi nécessaire qui permet d'aller activement à la rencontre des jeunes là, quand une partie d'entre eux qui ne bénéficie actuellement d'aucune structure d'accompagnement. A titre personnel, je peux témoigner de la valeur de ce type de structures pour avoir moi-même profité, adolescent, d'un accueil similaire. Il apporte aux jeunes un lieu d'échanges, d'apprentissage et joue aussi un rôle préventif en les éloignant de fréquentations ou de dynamiques parfois problématiques. Ces bénéfices sont parfois difficilement quantifiables, mais sont néanmoins présents et donc accepter la prestation que vous avez proposée est, je pense, un moyen sûr d'en faire profiter notre village. Je vous remercie. »

M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe PLR, la mise en œuvre d'une prestation d'animation hors murs destinée à la jeunesse constitue une initiative répondant à la nécessité d'offrir des activités adaptées à cette population. Nous saluons donc l'approche dans la mesure où elle répond également à l'une des préoccupations de la population.

La proposition relative au projet du Kallo est pertinente et permet une mise en place à court terme. Toutefois, certains membres de notre groupe vont opter pour une abstention lors du vote, en raison des préoccupations soulevées ci-après :

- L'intervention de deux animateurs, prévue à raison de quatre heures environ toutes les deux semaines, bien qu'appréciable, semble insuffisante pour répondre de manière efficiente aux besoins des jeunes ;

- Le dossier présenté ne fournit pas de détails exhaustifs sur les coûts projetés, se limitant à une estimation générale. Cette imprécision financière pourrait engendrer des incertitudes dans la gestion budgétaire ;
- En réalisant des interventions toutes les semaines, le coût global pourrait avoisiner les 45'000 fr. par année pour l'équivalent d'un EPT à 20 %, ce qui est très élevé. Une évaluation approfondie s'impose pour envisager la gestion directe de cette prestation au sein de la Commune.

Nous relevons que la Commune de la Grande-Béroche prend à sa charge une part significative des coûts de cette intervention.

- Le contrat stipule une durée initiale de trois ans, assortie d'une reconduction tacite annuelle, sauf dénonciation effectuée six mois avant la fin de l'exercice. Cette structure contractuelle peut limiter la flexibilité de révision et d'adaptation des termes.

Nous avons donc trois demandes à formuler au du Conseil communal :

1. Nous invitons le Conseil communal à examiner la faisabilité de la mise en place de cette prestation sous gestion communale directe. Cette alternative permettrait une meilleure maîtrise des activités et des coûts associés.
2. Dans la mesure où l'arrêté ne stipule pas de durée, nous ne proposerons pas d'amendement, mais il serait prudent de réduire à deux ans la période d'engagement contractuelle, période qui serait mise à profit pour évaluer une alternative.
3. Nous recommandons l'élaboration et la présentation régulière de rapports détaillant les heures effectuées et les actions réalisées. Ces rapports pourraient être soumis lors de l'Assemblée générale du Kallo ou par le biais d'une commission dédiée, telle que la Commission financière. Cette transparence est essentielle pour une évaluation rigoureuse de l'efficacité du dispositif.

En conclusion, bien que nous saluions l'initiative et réaffirmions notre soutien aux objectifs du projet, nous considérons qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements pour en garantir la viabilité financière et organisationnelle. Nous espérons que ces recommandations seront prises en compte dans l'intérêt des jeunes et pour une gestion optimale des ressources de notre Commune. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire annuel est accordé au Conseil communal pour financer un mandat confié à la Commune de La Grande Béroche pour des prestations dans le domaine de l'animation socioculturelle hors-murs sur le territoire communal de Cortaillod.

Article 2 : Le montant de la dépense sera équivalent au coût net des charges salariales des animateurs sociaux culturels pour 0,26 EPT, majorées des frais annexes découlant des prestations proposées (véhicule, matériel, etc.).

Article 3 : La charge sera portée au compte d'exploitation n°36120.00 du chapitre 54440 « Animation de jeunesse ».

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à signer une convention avec la Commune de La Grande Béroche pour formaliser ce partenariat.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix contre 2 oppositions.

10. Propositions d'octroi de subventions pour :
a) l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
b) la pose de panneaux photovoltaïques ;

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté la proposition à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 mai dernier. Il a souligné que les comptes correspondants sont à l'équilibre et qu'il ne voit pas de risque pour les années futures à garder les mêmes subventions.

La Commission, ayant diverses idées complémentaires, voire supplémentaires, mais sans proposition pertinente pour le moment, a accepté à l'unanimité les deux propositions. Elle a néanmoins proposé d'approfondir les réflexions durant les prochaines séances et, au besoin, de revenir dans le futur avec une proposition d'amendement, si nécessaire. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit ici de la reconduction finalement de subventions qui fonctionnent très bien depuis trois ans. La Commission financière a analysé l'impact sur les comptes. C'est supportable pour les reconduire. L'arrêté a été accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe AmeZ-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, j'aimerais remercier le parti qui a déposé la motion qui a débouché sur les deux aides que nous sommes appelés à renouveler ce soir. Le nombre de projets soutenus ces dernières années, qui est indiqué sur le rapport, est réjouissant même si on ne saura jamais combien il y en aurait eu sans ces aides. Il faudrait encore beaucoup plus de panneaux solaires car la transition énergétique devrait accélérer.

Certes, l'aide communale ne profite pas à toute la population, c'est vrai, mais au final c'est l'ensemble qui est gagnant des effets d'une production propre d'électricité. De plus, avec la baisse annoncée des tarifs de rachat, qui est déjà en vigueur dans une bonne partie de la Suisse et en particulier dans notre canton, le retour sur investissement s'allonge de beaucoup pour les propriétaires d'installation solaire.

Alors pour paraphraser une phrase désormais célèbre : « Capte, baby, capte ! » Et votez « oui » à ces deux arrêtés. »

M. José Arias (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a quelques mois, j'ai eu le plaisir de constater que la Commune de Cortaillod est au-dessus de la moyenne nationale concernant le pourcentage du potentiel énergétique solaire avec 12,6 % exploité contre une moyenne suisse de 10,1 % selon Geoimpact. C'est un très bon résultat qui n'aurait probablement pas été atteint sans la subvention communale pour les installations photovoltaïques. Malheureusement, avec le changement de politique des GRD concernant les prix de rachat du courant injecté sur le réseau, il n'est pas certain que la croissance du parc solaire continue sur le même rythme. Concernant les bornes de recharges partagées, le nombre de subventions demandées par année est limité et ne va probablement pas augmenter ces prochaines années. Comme ces dernières années, le solde du fonds est resté stable, il va très probablement augmenter à l'avenir. Il est dommage de laisser cet argent dormir et il est important de définir des mesures supplémentaires pour stimuler les actions d'efficacité énergétique dans la Commune.

Nous, les Verts-libéraux et les Verts pensons qu'il ne faut pas uniquement utiliser cet argent au bénéfice des propriétaires, mais que l'ensemble de la population puisse y avoir accès. Nous pensons qu'il y a du potentiel au niveau du réseau de bornes de recharge publiques afin de favoriser une adoption plus large de la mobilité électrique. La mise en place d'une offre de « car sharing » sur la Commune est un aspect à explorer également. Nous ne manquerons pas de revenir avec des propositions concrètes dans les mois à venir. Merci pour votre attention. »

Mme Imane Küng (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communales et communaux, chers collègues, le groupe socialiste approuve pleinement les initiatives en faveur de la transition écologique. Nous soutenons donc la généralisation des bornes de recharge pour véhicules électriques, une mesure indispensable pour accompagner le développement de la mobilité propre et garantir un accès équitable à ces infrastructures.

Nous sommes également favorables à l'instauration d'une subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques, notamment pour les particuliers et les bâtiments publics. Cela contribuerait à réduire notre dépendance énergétique tout en impliquant les citoyens dans la transition. Ces propositions sont ambitieuses, mais nécessaires. Elles traduisent une vision d'avenir que notre groupe partage pleinement. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur le premier arrêté qui est proposé :

Article premier : Quiconque installe une borne partagée de recharge pour véhicules électriques dans un bâtiment situé sur le territoire communal et qui est subventionnable selon les règles cantonales en vigueur pour ce type d'installation a droit à une subvention de 300 fr. par borne partagée.

Article 2 : La subvention est versée sur présentation du justificatif du versement de la subvention cantonale.

Article 3 : A des fins de contrôles, l'Administration communale est autorisée à tenir à jour une liste des bornes qui ont fait l'objet de la subvention.

Article 4 : La subvention s'applique aux bornes mises en service entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2028.

Article 5 : La dépense constituée par cette subvention sera financée par un prélèvement au « Fonds pour redevance à vocation énergétique », compte n°2910601 du bilan.

Article 6 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur le second arrêté qui est proposé :

Article premier : Quiconque installe des panneaux photovoltaïques sur le territoire communal a droit à une subvention correspondant à 30 % de la rétribution unique de « Pronovo ».

Article 2 : Le montant maximum de la subvention est de 1'800 fr. par projet individuel et de 9'000 fr. par projet collectif.

Article 3 : La subvention est versée sur présentation du justificatif du versement de la rétribution unique de « Pronovo »

Article 4 : A des fins de contrôles, l'Administration communale est autorisée à tenir à jour une liste des installations qui ont fait l'objet de la subvention.

Article 5 : La subvention s'applique aux installations mises en service entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2028.

Article 6 : La dépense constituée par cette subvention sera financée par un prélèvement au « Fonds pour redevance à vocation énergétique », compte n°2910601 du bilan.

Article 7 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez certainement, La Poste a décidé de fermer son office postal à Cortaillod. Le Conseil communal regrette cette décision qui marque cependant l'évolution de notre mode de vie. Des discussions approfondies ont été menées avec La Poste qui ont abouti à une solution qui est acceptable pour le Conseil communal compte tenu de la marge de manœuvre restreinte des communes dans ce domaine. Cette solution présente également quelques opportunités. Elle consiste en un partenariat entre La Poste et la Migros qui assurera la fonction de filiale en partenariat. Cela signifie qu'il sera possible d'obtenir des prestations comparables auprès d'un guichet qui sera installé dans les locaux de la Migros aux heures d'ouverture du magasin plus étendues que les horaires actuels de la poste. Sachant que la Migros a décidé de s'agrandir à Cortaillod, c'est le gage du maintien d'un service postal de proximité dans notre Commune. Ce changement sera réalisé dans le courant de l'automne 2025. Ce guichet sera complété par un service de versement et retrait d'argent liquide à domicile assuré par des facteurs, ce qui constitue un plus pour les personnes à mobilité réduite. Les cases postales seront maintenues et La Poste envisage d'installer un automate MyPoste24 à proximité qui permet de chercher ou de déposer les paquets à l'heure qui nous convient.

Un autre élément intéressant pour la Commune concerne les locaux utilisés par La Poste à la rue de la Fin. La Poste a accepté d'engager des discussions pour une utilisation par la Commune de ces locaux idéalement situés au centre du village. La forme que prendra cette utilisation n'est pas encore discutée, mais sachant que la Commune est à la recherche de locaux pour accueillir des places supplémentaires pour le parascolaire, le Conseil communal est d'avis que c'est une opportunité à ne pas manquer.

Nous arrivons à la fin de la première année de cette législature et il est d'usage dans la Commune de prendre le temps de ranger nos dossiers à notre place en nous répartissant d'autres places dans la salle du Conseil communal. Je vous informe sur la nouvelle composition du Conseil communal et les attributions de cette dernière. La présidente sera Mme Anneline Straubhaar, le vice-président M. Olivier Rochat, la secrétaire, Mme Sarah Collioud, le secrétaire-adjoint, M. Christian Haenseler, et moi je ne suis rien. »

M. Michel Sansonnens (PS), président : « J'aimerais, à titre personnel, remercier le Conseil communal parce qu'ils ont été extrêmement efficaces pendant cette année. Ils ont été remerciés par mon prédécesseur, mais je tiens aussi à vous féliciter, merci au Conseil communal. On reprend les mêmes et on espère vivement que l'efficacité sera la même. Merci. »

12. Divers et réponses aux questions écrites

M. Loïc Bonsack (PVL) : « Monsieur le président, chers collègues, au nom des Verts libéraux et des Verts, nous avons constaté que les employés communaux utilisaient des produits pour lutter contre les rongeurs entre les deux terrains de football. Ces produits ont un impact non négligeable sur l'environnement et présentent des risques pour la santé humaine et animale. Quelles sont les doses actuelles employées par nos services communaux pour lutter contre les rongeurs ? Quels protocoles de sécurité ont été mis en place pour garantir que ces pratiques respectent les normes environnementales et sanitaires en vigueur ? »

Marie-Pier Murray-Méthot (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais porter votre attention sur une possibilité à explorer pour notre Commune quant aux activités extra-scolaires qui pourraient être organisées pour les enfants. Ces activités pourraient être organisées par des personnes externes aux employés du cercle scolaire et externes aux employés communaux. Elles pourraient être organisées par les clubs ou d'autres associations. Elles offriraient une activité structurée et sûre aux enfants. Evidemment, pendant l'activité, ils apprendraient des aptitudes spécifiques, mais aussi la créativité, la prise de décision et l'ouverture d'esprit nécessaire dans tous les aspects de leur vie. En plus de ce que j'ai déjà dit, cela offrirait un endroit sûr et supervisé où les enfants peuvent manger leur sandwich entre eux ou encore le goûter après l'école.

Je tiens à remercier Mme Sarah Collioud pour le travail que l'on a fait avec la Commission du parascolaire et la potentielle nouvelle dont on vient de nous informer. A travers cette commission, on a défini un concept de la situation actuelle du parascolaire et on a aussi discuté de potentielles solutions pour combler les places manquantes par rapport aux demandes reçues. Par contre, le besoin parascolaire est propre à chaque famille qui en fait la demande et chaque demande qui n'est pas acceptée, peu importe la situation de la famille, c'est forcément à un manque par rapport à leurs attentes qu'ils ont dans la Commune.

En ce moment il y a encore des manquements. Je sais que le parascolaire a déjà envoyé certaines réponses négatives à des parents, c'est pourquoi, j'ai proposé une action concrète. Dès la rentrée, j'ai proposé au Conseil communal d'organiser un midi volley-ball. Merci déjà au temps que vous avez attribué à la réalisation de ce projet et aux questions que vous m'avez posées.

Le but de cette intervention aujourd'hui est que cette initiative soit perçue comme une idée à explorer. Comment la Commune pourrait faciliter la mise en place d'autres activités parascolaires ? Quels seraient les critères pour qu'une activité puisse être autorisée par la Commune, sans nécessairement tomber dans les mêmes requis que le parascolaire ? Seraient-ils par exemple les mêmes que pour une association ?

Je tiens à remercier en avance tous ceux qui participent à ces discussions et surtout qui amènent du support à des actions concrètes pour trouver des activités dynamiques et sûres pour que les enfants puissent avoir un bel épanouissement. Merci. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR a décidé récemment de verser 500 fr. aux habitants de la Commune de Blatten. Nous suggérons au Conseil communal de décider aussi éventuellement d'un soutien de solidarité communale à cette commune qui traverse quelque chose de très difficile ces temps, par exemple avec un soutien de 1 fr. par habitant. »

M. Michel Sansonnens (PS), président : « Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers conseillers communaux. Je vous remercie. Avant de clore cette séance, je vous prie de bien vouloir me pardonner. Ce qu'on appelle dans les EMS la perte de la capacité cognitive, c'est un terme technique pour dire ce qui m'est arrivé. J'ai oublié quelques commissions, elles m'en voudront. J'ai oublié quelques groupes qui m'en voudront, mais j'espère me faire pardonner en vous souhaitant de merveilleuses vacances.

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, j'ai oublié une information. Il s'agit la date de la soirée récréative du Conseil général avec les conjoints, prévue vendredi 29 août 2025 à 19h. Venez nombreux pour cette agape ! Cette soirée qui est toujours fort sympathique. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Michel Sansonnens

Etienne Matile

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz